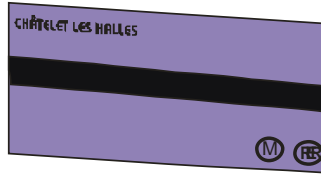




libres ensemble



**EXECUTION
DE L'EXPLOITATION**

19, Bd de Sébastopol - 75001 PARIS

Tél : 01.42.33.60.40 - Int. 53 640 - 53 661

Fax : 01.42.33.17.69 eMAIL : satratp@free.fr

UNSA COMMERCIAL - METRO & RER Site Internet : <http://www.sat-ratp.fr>

SCC MISE EN PLACE GLOBALEMENT REUSSIE !

Le 28/09/2009, s'est déroulée la multisyndicale de concertation avec les organisations syndicales, afin de faire le bilan de la mise en place et trouver des solutions de résorption pour les agents n'ayant pas obtenu de poste.

L'**UNSA** s'est félicité de la mise en place du volet social qui a permis à tous les agents, une augmentation de leur pouvoir d'achat par l'octroi de la prime de mise en place, de la prime de Qualité de Service mensuelle, de l'augmentation de la prime Qualification/Pénibilité et du calcul du différentiel de prime pour les agents du ferré.

A ce titre une fois de plus, les agents ayant fait confiance à l'**UNSA**, ont vu le calcul de leur différentiel porté à un niveau très important, les autres retranchés derrière une grève du zèle par quelques syndicats contestataires (SUD et CGT), ont vu leur différentiel proche de zéro. Ces organisations syndicales qui ont sciemment mal informé les salariés, prendront-elles à leur charge le manque à gagner généré par leur position inacceptable. Ce serait un beau geste !!!

Après ce satisfecit bien agréable (97 % des agents ayant obtenu un poste de leur choix), il a fallu trouver en concertation avec les organisations syndicales, une solution pour les 30 agents aujourd'hui sans poste.

La solution suivante a été retenue :

- **Une colonne restée vacante après les deux tours de moulinette, sera proposée en tenant compte du choix géographique de l'agent.**

Si les agents ne sont pas intéressés, trois possibilités leur seront offertes :

- **Priorité pour obtenir un poste 9 H 45 → 17 H 10.**
- **Résorption provisoire pour une durée de 2 ans, sur les postes occupés par les agents partis au service de 9 H 45.**
- **Résorption sur des places résiduelles dans les attachements de leur choix et dans les services de leur choix (dans le domaine du possible), pour les agents restant sans poste (traitement cas par cas).**

L'**UNSA** a tenu à aborder également le cas d'agents ayant obtenu un choix éloigné (4^{ème} ou 5^{ème} choix) et qui seraient intéressés par un poste laissé vacant.

Une solution a été trouvée :



Par simple "Modèle 18", l'agent demande la colonne vacante qui l'intéresse et l'obtient.

Autre problème soulevé par notre organisation syndicale :



Les agents ayant obtenu un poste sur un site où il n'y a pas assez d'agents pour travailler.

Si l'agent préfère être utilisé sur un autre service, il le demande et peut obtenir une utilisation sur d'autres horaires dans son centre service en attendant qu'un recrutement permette une utilisation compatible avec les horaires obtenus ou demander un poste vacant.

Il est à noter que les organisations syndicales ont tout mis en œuvre pour trouver des solutions appropriées aux problèmes rencontrés par les agents n'ayant pas obtenu de poste. Un bilan sera fait d'ici un an et si certains agents n'ont pas obtenu de poste définitif, ce système pourra être maintenu ou d'autres solutions proposées.

L'**UNSA** a abordé également, les 200 colonnes vacantes et a obtenu une solution adéquate : un recrutement aura lieu sur appel d'offre sur les colonnes vacantes sur l'ensemble de la RATP.

Par la suite, il ne restera plus qu'à régler la problématique de la formation des agents et effectuer **un bon Tableau d'Avancement** au mois de janvier et pour lequel l'**UNSA** comme il le fait depuis de nombreuses années au département MES, mettra tout en œuvre pour que les agents soient le mieux possible, représentés et défendus.

**Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à nous contacter au 53 840 et 53 861**

**Avec l'UNSA, les agents du SCC
sont reconnus et respectés**

Paris, le 29 septembre 2009